

Un autre regard sur le maintien à domicile

Enjeux et perspectives en Limousin



Conférence du 20 novembre 2008

C'est autour de ce thème prospectif qu'une centaine de participants - *professionnels d'association de maintien à domicile, de collectivités locales, d'intervenants à domicile en formation ou encore de particuliers* - se sont retrouvés jeudi 20 novembre à l'initiative de l'Uniopss en Limousin, et en partenariat avec les associations d'aide à domicile*, des organismes de formation et l'OPCA de branche, UNIFORMATION.



En introduction, Corinne CHERVIN a souhaité dresser un bilan du Plan Borloo, mettant en exergue des résultats loin d'être à la hauteur des prévisions notamment en terme de création d'emplois tant quantitativement que qualitativement.

Ce bilan laisse ouvert de grandes questions :

- *Comment gérer le paradoxe de la professionnalisation confrontée à des besoins croissants et à des politiques tarifaires restrictives ?*
- *Quel regard sur le juste prix ?*
- *Quel avenir aux vus de la Directive service, de la réforme des modalités d'octroi de l'APA et de la réduction des exonérations de cotisations patronales ?*
- *La diversification des activités et des publics cibles est-elle une voie d'avenir pour les associations ?*

En réponse, l'expérience rapportée de Lorraine du rassemblement des associations d'aide à domicile autour d'un **label, « Association d'Aide à domicile »**, dont les enjeux et finalités ont été présentés par Sylvie MATHIEU, Directrice de l'Uriopss Lorraine.

Destiné à affirmer la plus value du secteur associatif, à développer des réseaux de compétences entre les acteurs autour de la personne, il contribue à anticiper les enjeux qui se dessinent par des actions innovantes.

Rappelant les valeurs associatives fortes qui les unissent - *non lucrativité, coopération bénévoles/salariés au service des personnes en s'appuyant sur un projet de prestation de service affirmant ces différences, un projet centré sur le capital humain, se mobilisant par rapport à l'intérêt général pour les personnes fragiles*, ce label permet également d'améliorer la lisibilité de l'offre de service de ces associations et de valoriser non pas les prix les plus bas mais bien les valeurs et le professionnalisme de leurs intervenants.

Pour poursuivre sur cette **nécessité de professionnalisation**, M. NICAISE, responsable de la formation continue à l'IESF a rappelé les enjeux portés par le projet de Mme GUINCHARD-KUNSTLER de former des professionnels aux compétences élargies au-delà des compétences d'aide ménagère.

A travers le FAP 87, le Conseil Régional du Limousin a ainsi souhaité renforcer la coordination entre les organismes proposant des formations aux intervenants à domicile et améliorer la visibilité des formations.

Reste en suspend : ***jusqu'à quel stade les pouvoirs publics suivront ils les propositions de Mme GUINCHARD KUNSTLER ; le prix de la prestation à domicile sera-t-il véritablement à la hauteur du professionnalisme des intervenants ?***

La poursuite des débats s'est déroulée autour d'**une table ronde** réunissant divers acteurs limousins.

Ainsi Mme CHAPELET a fait état **des dispositifs proposés par le Conseil régional du Limousin pour soutenir le développement des services à la personne** : aide à la création de structures, soutien à la création de nouvelles formes d'entreprises, accords avec l'Agence nationale de services à la personne (ANSP) pour la formation et la structuration des organisations, l'aide au renforcement des fonds propres des structures ou encore le financement des projets visant à structurer l'offre existante sur le territoire.

Le représentant de la DDTEFP Creuse, M. JAMMES, tant inspecteur du travail que délégué de l'ANSP en Creuse, a mis en exergue **les contours du développement des services à la personne** dans son département, dont la structuration est à poursuivre (et plus particulièrement l'amélioration des conditions de travail).

M. FAUCHER, Responsable du pôle Personnes Âgées/ Personnes Handicapées au Conseil Général de Haute-Vienne a fait état de **la forte augmentation des heures d'intervention en mode prestataire** – où le particulier fait appel à une structure pour la réalisation d'intervention « clé en main » (sans avoir à être l'employeur).

Cependant il a évoqué les paradoxes du dispositif de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) qui définit pour les personnes dépendantes le montant de l'aide, et non le nombre d'heures d'intervention nécessaires en fonction de leurs besoins. Au regard des différences de tarifs appliqués selon les modes d'intervention (prestataire, mandataire, gré à gré) et pour bénéficier de plus d'heures, les plus dépendantes d'entre elles peuvent être contraintes de choisir le « gré à gré » ; et ceci parfois au détriment d'une garantie de qualité et en dépit des risques liés à la fonction d'employeur.

A l'inverse, la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) calcule un nombre d'heures d'intervention, permettant ainsi d'inclure dans le montant versé le coût de la qualité de la prise en charge.

Travailleur social se faisant l'écho des familles, Mme REINEIX a - quant à elle - mis en évidence les besoins des usagers, telles la présence et l'aide 24h/24 de professionnels aux compétences adaptées à leur type de handicap. Cela nécessite donc une mutualisation des compétences pour avoir les bonnes réponses et assurer la continuité de service.

Une plaquette de présentation a été réalisée à l'occasion de cette manifestation ; elle est disponible sur le site Internet de l'Uniopss en Limousin



Votre contact en Limousin : Clotilde GUILLON

☎ 05 55 03 13 85 – c.guillon@uriopss-limousin.asso.fr

www.uriopss-limousin.asso.fr

* **En partenariat avec les associations d'aide à domicile :**

ACTID 87, AGEMAD (87), ELISAD (23), A domicile Corrèze (19), CPIS (87), CVAD (23), ADPAD (87), ADPA St Junien (87), AGARDOM (23), ADEC (23), Association d'Aide à Domicile de la Souterraine (23), ADAPAC (19).

Et les organismes de formation et l'OPCA de branche :

FAP 87, IESF, UNIFORMATION